

PLAN D'ACTION CITES POUR LA REFORME DU COMMERCE DES ESPECES SAUVAGES A MADAGASCAR :

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Actions	Acteurs	Partenaires financiers potentiels	Délai	Activités en cours et Remarques
<b>1. POLITIQUE NATIONALE</b>				
1.1. Analyse du rapport coûts/avantages du commerce des espèces sauvages (comparaison avec bénéfices liés à l'écotourisme, coût de gestion de la biodiversité). Utiliser les résultats de cette analyse pour instruire le cadre de la politique et proposer une stratégie de pérennisation du commerce.	MINENVEF, Comité CITES-Mg, AS	BM, CI, Jariala	Démarrage dernier trimestre 2005	TDR en cours de validation, budget à définir par le secrétariat CITES
1.2. Elaboration d'un code de conduite du commerce des espèces sauvages en cohérence avec les documents existants de politique nationale en matière de biodiversité et d'environnement (ex : DSRP, Charte Nationale pour l'Environnement, Politique Forestière, Plan d'Action Environnemental National, Stratégie Nationale pour la Gestion de la Biodiversité).	MINENVEF, ONGs		Démarrage septembre 2005	
<b>2. LÉGISLATION</b>				
2.1. Elaboration de la loi sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages et de son décret d'application	MINENVEF, Comité CITES-Mg, AS, Consultant juriste	Coop. française, WWF	Session parlementaire 2005	Textes finalisés, en cours de présentation aux autorités compétentes
2.2. Mise à jour de la législation sur la faune : -1 classification des espèces (nuisibles, protégées, gibiers) -2 saison de chasse des différentes espèces -3 établissement de permis de collecte pour identifier les espèces, les nombres de spécimens et les sites de collection autorisés -4 révision des amendes en tenant compte de l'inflation/dépréciation de la monnaie	MINENVEF, Comité CITES-Mg, AS, Consultant juriste	Coop. française, WWF	Conseil du gouvernement, 2005	Textes finalisés, en cours de présentation aux autorités compétentes
2.3. Révision de la législation sur la flore	MINENVEF, AS		2006	
2.4. Elaboration de règlements concernant l'exportation d'espèces sauvages non CITES	MINENVEF, Comité CITES-Mg, AS, Consultant juriste	Coop. française, WWF	Session parlementaire 2005	Nouvelle loi : toute exportation d'espèces non CITES est soumise à un certificat de sortie
2.5. Elaboration d'une procédure simplifiée d'exportation (Actuellement, toute exportation est soumise à l'avis de l'AS, il faudrait alléger les procédures).	AS, OG	JariAla	Procédure allégée dès la mise en réseau AS-OG - Début 2007	Projet de mise en réseau interne à la DGEF + projet intranet gouvernemental
2.6. Etablissement de termes de référence pour l'Autorité Scientifique	AS, OG	Aucun financement requis	2003	Finalisé : Arrêté ministériel n° 3032/2003, mais redéfinition des rôles de l'AS dans la nouvelle loi (mai 2005)
<b>3. CONTRIBUTION SCIENTIFIQUE</b>				
3.1. Conception d'un système transparent de fixation des quotas par espèce	AS	Aucun financement requis	2004	Finalisé : Méthodologie définie en avril 2004 lors de l'atelier scientifique faune, et en septembre 2004 et janvier 2005 lors de l'atelier scientifique flore
3.2. Etablissement des quotas de prélèvement et d'exportation pour les espèces CITES et non CITES	AS	Atelier flore : CI Atelier faune:WWF	2005	Quotas faune/flore CITES 2005 : soumis à la CITES Quotas non CITES fixés pour toutes les espèces commercialisées de faune et pour <i>Aponogeton</i>
3.3. Etudes sur terrain pour les espèces fortement commercialisées: 5sp/faune , 8 sp/plantes chaque année	Universités, Scientifiques	MBG, WWF, WCS, CI, Durrell	5 espèces de faune/an 8 espèces de plantes/an	Espèces définies pour 2005, requêtes de financement en cours
3.4. Mise en place du secrétariat permanent : - Suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action et coordination entre les différents acteurs - Effectuer la mise en place d'un système simple de gestion de l'information -Réaliser des fiches d'identification pour les espèces CITES -Mettre à jour en permanence les dossiers des opérateurs après chaque opération d'exportation. - Informer les opérateurs de toute nouveauté en ce qui concerne les espèces inscrites aux annexes CITES, les quotas, les prix FOB,... - Assister les AS dans l'examen périodique des espèces malgaches inscrites aux annexes CITES, et des quotas alloués. - Assurer le secrétariat	OG, AS	Opérateurs (2% de la valeur des exportations)	Debut 2005	Fonctionnel depuis janvier 2005 Fonctionnement défini par arrêté ministériel de la mise en place de l'autorité scientifique et par accord de collaboration
3.5. Conception d'un système simple de gestion de l'information (metabase de données sur les sources d'information et une base de données des informations existantes, organisées par espèce) + mise en ligne + formation	OG, AS, SP, comités faune et flore	Coop. française	Juillet 2005	TDR en cours d'élaboration
<b>4. PROCÉDURES DE GESTION</b>				
4.1. Mettre en place un mécanisme de suivi du plan d'action	OG	Aucun financement requis	2004	Mise en place en 2004 d'un Comité CITES/Mg informel, composé de représentants de l'OG, des AS, d'ONG, et de

				bailleurs de fonds, dont le rôle est de suivre les progrès du plan d'action et de chercher des financements lors de réunions mensuelles
4.2. Méthodologie de suivi des permis (concordance des autorisations des autorités scientifiques, des permis attribués par l'OG, des exportations réelles par rapport aux quotas alloués et des entrées d'espèces malgaches dans les pays importateurs)	MINENVEF (OG, inspection générale), OSF		Octobre 2005	
4.3. Mise à jour, validation et diffusion du manuel de procédure sur la filière commerce de la faune et de la flore	OG	Aucun fonds requis pour la mise à jour Financement à trouver pour la diffusion	Début de la mise à jour mi juillet 2005	
4.4. Conception et mise en œuvre d'une procédure simplifiée pour l'autorisation d'exportations de spécimens CITES et non CITES	OG		2007	Nouvelle loi en cours de présentation Mise en réseau OG-AS
4.5. Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour la lutte contre la corruption	OG		2006	A voir avec le bureau indépendant contre la corruption
4.6. Concevoir et mettre en œuvre un système d'allocation de quotas convenu et transparent	OG-AS	Aucun financement requis	2003	Finalisé pour la faune En cours pour la flore
4.7. Concevoir et mettre en œuvre des systèmes pour permettre à l'OG de suivre et contrôler la collecte de spécimens sauvages			A partir de 2005	
4.8. Formaliser l'association des exportateurs	Exportateurs	Aucun financement requis	Aout 2005	Il existe déjà un groupement d'exportateurs sans structure légale, d'une quinzaine de membres, ayant un règlement intérieur et un président.
4.9. Conception d'un système standardisé de suivi de stock pour chaque exportateur	Association des exportateurs, OG, SP, AS	Aucun financement requis	2005	Réunion d'une demi-journée
4.10. Elaborer un ensemble de normes minimum pour les différentes classes d'opérateurs	OG	Aucun financement requis	2004	Finalisé : Cahier des charges des opérateurs
4.11. Elaboration d'une procédure standardisée de récolte des données d'exportation aux douanes + formation pour les douaniers (cibler Tamatave, Ivato, Tulear, Majunga et Diégo)	Douaniers, AS, OG, OSF		A partir de 2006	Atelier de concertation
<b>5. ACTIONS DE COMMUNICATION</b>				
5.1. Organisation de réunions annuelles de concertation entre les différents acteurs	OG		Octobre chaque année	
5.2. Formations dispensées à destination de l'ensemble des services concernés (DGEF, Gendarmerie, Douanes, Opérateurs...), dans les 6 provinces (Information - communication CITES - Procédure de collecte de données - Diffusion matériel d'identification - Contrôle)	OG, AS	WWF	2005-2006	
5.3. Production et diffusion de matériel d'identification des espèces les plus commercialisées	AS, SP, consultant	Coop. française, CI, WWF  Edition des fiches d'identification : financement à trouver	Guide des caméléons : septembre 2005  Elaboration des fiches à partir de septembre 2005	Guide d'identification des caméléons en cours  Financement à trouver pour l'édition des fiches
5.4. CD ROM sur CITES (législation, procédures, rôles de l'AS et OG)	OG, SP	WCS et coop.française	Septembre 2004	Finalisé et distribué (Régions, ONG, opérateurs, ...)
5.5. Participation aux réunions internationales CITES	OG, AS	ONGS et bailleurs de fonds	Financement à trouver annuellement	

**Difficultés rencontrées**

- Les hauts responsables CITES changent fréquemment, ce qui ne facilite pas la mise en œuvre continue du plan d'action : décès récent du Secrétaire Général du MINENVEF, attente de la nomination du nouveau SG et du nouveau directeur général des Eaux et Forêts (OG)...
- Difficultés de communication ( pas de téléphone ni d'internet dans les bureaux de la chef de service de conservation de la biodiversité, ni dans les bureaux des douaniers, d'où problèmes de mise en réseau des différents acteurs)
- Les ressources financières sont à rechercher auprès des bailleurs de fonds pour de nombreuses actions
- Il est difficile de trouver des bailleurs de fonds disposés à financer des actions à longue durée, comme les études sur les espèces